

**M. THOMPSON :** On a donné des détails à la dernière session. Quant aux paiements faits aux commissaires et pour la publication du volume, je donnerai les renseignements lors du concours.

Secours aux victimes de l'inondation à Cornwall... \$10,000

**Sir RICHARD CARTWRIGHT :** Au sujet de ce crédit j'espère que le ministre donnera des explications détaillées. Un crédit de ce genre, s'il est nécessaire doit être expliqué en détails à la Chambre. Nous devons savoir comment l'argent fut dépensé et par qui. Si je suis bien renseigné je crois que le député de ce comté est celui à qui le gouvernement a confié cet argent. Je dois dire que, à moins qu'il n'y eut aucun être humain à Cornwall en qui le gouvernement avait confiance, il n'était pas sage du tout de confier à un homme qui allait subir une élection, le soin de distribuer \$10,000 pris dans le trésor public.

**M. LANDRY :** J'aimerais à savoir comment le gouvernement fait une distribution, dans de telles circonstances. Je sais que dans mon comté, il y a un an environ, un ouragan causa de grands dommages, et lorsque je demandai du secours, on me répondit que le gouvernement fédéral ne pouvait pas agir dans de semblables cas, mais que le gouvernement local s'occuperait de la chose. Je ne puis faire de distinction entre les deux cas.

**Sir JOHN A. MACDONALD :** C'était une question d'importance. Dans le cas de dommages ordinaires par le feu ou par l'eau, c'est du ressort du gouvernement provincial. Mais dans le cas de dommages considérables comme dans ces cas-ci, le feu de Saint-Jean et la conflagration de Hull, et ce cas-ci, où des dommages considérables ont été faits à la propriété par les travaux du canal, le gouvernement dans ces cas vote des secours en outre de ceux votés par le gouvernement provincial, et la population. Le gouvernement prend la responsabilité de demander des secours au parlement, dans de tels cas.

**M. MILLS :** L'honorable ministre devrait trouver un autre point de différence. La tempête dont a parlé l'honorable député a eu lieu deux ans trop tôt. L'inondation de Cornwall a eu lieu au mois de janvier dernier. Voilà ce qui fait toute la différence. D'ailleurs il y a une question beaucoup plus sérieuse qui a influencé le gouvernement plus que la gravité de l'accident. Je vois que certains messieurs de Cornwall avaient souscrit libéralement pour secourir les victimes, et ces généreuses contributions privées ont subsequmment été payées avec les \$10,000 votés par le gouvernement.

**Sir JOHN A. MACDONALD :** Nous ne savons pas cela.

**M. MILLS :** L'honorable ministre peut ne pas le savoir, mais il a une chance d'être renseigné.

**M. PATERSON (Brant) :** J'aimerais à savoir comment on peut établir la différence. Jusqu'à quel point peut-on comparer l'accident de Cornwall avec le récent accident dans la Colombie-Anglaise, dans une mine de charbon. Le gouvernement a-t-il fait quelque chose dans dernier cas ?

**Sir CHARLES TUPPER :** Nous avons placé \$5,000 dans les estimations à cet effet.

**M. PATERSON (Brant) :** Des pertes de vie n'ont-elles pas jeté des familles dans la misère. Je désire savoir quelle règle on suit dans ces cas ?

**Sir RICHARD CARTWRIGHT :** L'honorable ministre ne peut pas dire à qui l'argent a été donné ?

**Sir JOHN A. MACDONALD :** Nous nous assurerons de cela.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT :** L'honorable ministre ne le fait pas ?

**Sir JOHN A. MACDONALD :** L'argent a été envoyé au maire.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT :** Car j'ai été informé que l'homme principalement concerné était le député du comté, le Dr Bergin, qu'il y avait deux personnes et lui, et je crois que nous devrions avoir un état de la manière dont l'argent a été dépensé. L'honorable ministre peut-il répondre à cela ?

**Sir JOHN A. MACDONALD :** L'honorable député de Cornwall (Dr Bergin) sera ici demain.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT :** Alors vous voulez suspendre l'article.

**M. BOWELL :** Je suis informé par l'honorable député de Dundas (M. Hickey) que l'honorable député de Cornwall ne faisait pas partie du comité de répartition.

**M. HICKEY :** Je lui ai entendu dire qu'il n'avait eu rien à voir dans la répartition de l'argent.

**M. MITCHELL :** Il y a eu un autre cas aussi près que Cornwall, si non plus près, à Montréal. Comme question de degré, je crois que la calamité dans cette ville, le printemps dernier, était d'un caractère aussi grave que la calamité de Cornwall, mais je ne sache pas que l'on ait voté quelque chose dans ce cas.

**M. McMULLEN :** Est-ce avant ou après l'élection ?

**M. MITCHELL :** C'était après.

**M. McMULLEN :** C'est pour cela.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT :** Les documents seront-ils produits ?

**Sir CHARLES TUPPER :** Je donnerai des explications, c'est à-dire, qui a dépensé l'argent, et comment.

**M. MILLS :** Et qui l'a reçu ?

**Sir CHARLES TUPPER :** Oui.

Pour rembourser à des personnes de l'île du Prince-Edouard, le montant des droits payés par elles à la douane des Etats-Unis, sur du poisson et de l'huile de poisson (y compris le montant payé par H. M. Churchill), montants périmés sur les crédits de 1884-85 et 1885-86... \$10,264 04

**M. DAVIES (I. P.-E.) :** Lorsque je soumis cette demande à la Chambre, l'honorable ministre refusa ce montant, parce que M. Churchill était sujet américain, et comme l'honorable ministre en vint à ma manière de voir, j'aimerais à savoir pourquoi il a changé d'opinion.

**M. MITCHELL :** Il a peut-être été naturalisé.

**Sir CHARLES TUPPER :** L'honorable député de Northumberland (M. Mitchell) a raison. Ce monsieur était alors citoyen américain et il est devenu depuis sujet anglais, et la somme lui a été accordée à ce titre. Il demeure dans l'île du Prince-Edouard, où il fait la pêche depuis 25 ans. Le crédit a été mis de côté sur la supposition qu'il était citoyen américain, mais lorsque l'on fut certain qu'au contraire il était sujet anglais, on décida de le faire partager. Il convient de dire que l'argent n'a pas été payé, parce que son nom devait être spécifié.

**M. DAVIES (I. P.-E.) :** La chose lui fut nettement refusée auparavant bien que ce soit une réclamation aussi raisonnable que celle de M. Myrick. Il était citoyen américain lorsqu'il paya l'argent, et il le fut encore longtemps, puis dernièrement se fit naturaliser, et si l'honorable ministre dit que pour cela un homme a droit à l'argent, il avouera que M. Myrick doit être mis sur le même pied d'égalité. J'aimerais à savoir si tel est le cas, car les deux hommes sont exactement dans les mêmes circonstances sous ce rapport, et je crois que ce qui est fait pour l'un sera fait pour l'autre.

**Sir CHARLES TUPPER :** L'honorable député connaît mieux cette question que moi ; mais comme je comprends la chose, M. Churchill est, et était lorsque la Chambre vota